

Avis et communications

AVIS AUX IMPORTATEURS ET AUX EXPORTATEURS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Avis aux importateurs et aux exportateurs de biens et technologies à double usage

NOR : ECOD0160363V

L'attention des importateurs et des exportateurs de biens et technologies à double usage est appelée sur la publication au *Journal officiel* de la République française du 15 décembre 2001 de trois textes applicables à ces produits :

- le décret n° 2001-1192 du 13 décembre 2001 relatif au contrôle à l'exportation, à l'importation et au transfert de biens et technologies à double usage ;
- l'arrêté du 13 décembre 2001 relatif au contrôle à l'exportation vers les pays tiers et au transfert vers les Etats membres de la Communauté européenne de biens et technologies à double usage ;
- l'arrêté du 13 décembre 2001 relatif à la délivrance d'un certificat international d'importation et d'un certificat de vérification de livraison pour l'importation de biens et technologies à double usage.

Les imprimés prévus dans les arrêtés susvisés ont été enregistrés par la commission pour les simplifications administratives (COSA) sous les numéros suivants :

- licence d'exportation de biens et technologies à double usage : CERFA n° 10994*02 ;

- autorisation générale communautaire d'exportation n° EU001 : CERFA n° 11892*01 ;
- certificat international d'importation : CERFA n° 11030*02 ;
- certificat de vérification de livraison : CERFA n° 11031*02.

Ces formulaires seront prochainement disponibles chez les imprimeurs agréés.

Dans l'attente de la diffusion de ces documents, les demandes d'autorisations et de certificats sont effectuées selon les modalités suivantes :

1. Le formulaire de licence d'exportation de biens à double usage n° CERFA n° 10994*01 (anciennement 30-3565) reste provisoirement utilisé ;
2. Le formulaire d'autorisation générale communautaire d'exportation n° EU001 peut être reproduit selon le modèle joint en annexe et dans le strict respect des cadres définis ;
L'imprimé peut également être demandé à la direction générale des douanes et droits indirects, SETICE, 8, rue de la Tour-des-Dames, 75436 Paris Cedex 09 (tél. : 01-40-04-04-04) ;
3. Le certificat international d'importation et le certificat de vérification de livraison restent provisoirement demandés sur les imprimés CERFA n° 11030*01 et 11031*01.

Les formulaires ainsi que les dispositions d'application des textes susvisés seront prochainement publiés au *Bulletin officiel* des douanes.